

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 04 MAI 2026

Procès-Verbal affiché le : 16.06.2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2026

Nombre de Conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Thierry HEMET, Maire.

Présents : M. Thierry HEMET – M. Christian AUDRAS – Mme Marilie MENAGER – M. Eric JORCIN – Mme Claire VUILLAUME – M. Pascal-Emmanuel ROUCHES – M. Didier ROUSSOT – Mme Sandrine MIDEY – M. Philippe MARTIN – M. Bruno LIORET – Mme Stéphanie JOUAN VAURY – Mme Pauline PERRACHON – Mme Laëtitia AUFRAND – M. Fabien BARRAUD – Mme Sylvie ROUSSOT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Madame Marilie MENAGER est nommée secrétaire de séance.

Il est noté qu'au point 4 : "révision des listes électorales", il convient de remplacer « Mme Sandrine ROUSSOT » par « Mme Sandrine MIDEY ».

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2026 est ensuite approuvé à l'unanimité.

1. - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

a) au niveau de sa délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services inférieurs à 25 000 € HT, il a été retenu :

~ L'entreprise Macon Quincaillerie (Saône et Loire) pour l'acquisition d'une armoire d'entretien aux toilettes du city-stade avec montant de 505 € HT (606 € TTC).

b) Dans le cadre des délégations pour exercer au nom de la commune, le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a été renoncé à exercer ce droit sur les transactions suivantes :

n° d'ordre	date	lieudit section -parcelle	surface	zone PLU	prix
02	04/02/2026	Château de Julié纳斯 B1568	2246 m²	AUa	110 000 €

03	02/03/2026	765 route de Jullié B345	4561 m²	Ui	666 000 €
04	08/04/2026	159, rue des vendanges B1423	740 m²	UB	279 000 €

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL

Le budget communal pour l'exercice 2026 a été voté par l'ancienne équipe municipale le 11 mars dernier.

Depuis, le lave-vaisselle du restaurant scolaire est tombé en panne. Après plusieurs tentatives de réparation, il s'avère indispensable de remplacer cet appareil dont l'acquisition date de 2001. Cela entraîne une dépense imprévue d'un montant de 8 765.46 € TTC.

De plus, il est proposé de changer les logiciels BERGER LEVRAULT (finances, Paies et Etat civil) pour une nouvelle version dématérialisée, permettant à terme, un gain de temps pour le travail notamment en finances.

Cette acquisition est fixée à 4 934.40 € TTC.

Ces dépenses imprévues nécessitent de réaliser une régularisation au niveau des prévisions budgétaires.

Les modifications proposées sont les suivantes :

Section investissement :

* dépenses

Opération 111 « acquisition de matériel » :

- Article 2051	+ 4 950 €
- Article 2158	+ 8 800 €

* recettes

- article 1641 Emprunt d'équilibre	+ 13 750 €
------------------------------------	------------

Il est précisé que le lave-vaisselle correspond à un équipement professionnel ce sont les tarifs. De plus, l'entreprise étant locale le service après-vente est rapide.

A l'unanimité, le conseil municipal :

Adopte la modification n°1 au budget communal 2026 telle que présentée.

3. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la CCID est composée de 6 titulaires et de 6 suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Désigne une liste représentative composée de 24 noms de contribuables. Cette liste sera ensuite proposée à Monsieur le Directeur régional des Finances publiques.

4. DEMARCHE PERFORMANCIELLE HORAIRES BOURG ET HAMEAUX

Par délibération n° 2025/03/05 en date du 5 mars 2025, le conseil municipal a lancé la mise en place de la procédure de démarche performancielle avec le SYDER.

Cette démarche consiste à remplacer l'éclairage public de sécurité (voirie, parkings) sur l'ensemble de la commune par des candélabres à LED. Sont exclus de cette démarches l'éclairage des bâtiments tels que l'église, la fresque de Bacchus et le city stade.

Il est précisé qu'un devis est en attente pour l'éclairage du city stade avec extinction à 22 heures.

L'éclairage public ne sera pas solaire, il est toujours raccordé au réseau d'électricité.

Le coût des travaux estimé par le SYDER est de 123 000 €. Comme toutes les autres dépenses du SYDER il est fiscalisé et réparti sur 15 ans. Cela n'entre pas dans le budget de la commune. Les remboursements des précédents travaux arrivant à échéance en 2026, ce projet sera plus facilement supporté par les contribuables.

Les travaux de remplacement ont été réalisés en février et mars 2026.

Ce système permet un signalement automatique des pannes via un système de télédéclaration. Les candélabres sont connectés à la plateforme du SYDER.

De plus, un paramétrage peut être mis en place permettant de réduire l'intensité d'éclairage en fonction de l'heure.

Ce système plus performant et modulable permettra également des économies d'énergie et donc des économies financières.

Les premiers essais ont été programmés comme suit :

Du 02 au 15 mars sur l'ensemble du territoire communal :

- Baisse de l'intensité de 50 % de 23 heures à 6 heures

Depuis le 16 mars :

- Dans le bourg : maintien de la baisse de l'intensité de 50 % de 23 heures à 6 heures
- Dans les hameaux : baisse de l'intensité de 80 % de 23 heures à 6 heures

Aucune remarque n'a été transmise au secrétariat de mairie concernant ces baisses d'intensité.

Il convient désormais au conseil municipal de délibérer sur les horaires définitifs ainsi que sur les intensités d'éclairage des différentes zones.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Fixe les horaires de paramétrage de l'éclairage sur l'ensemble du territoire communal comme suit :
- Dans le bourg : maintien de la baisse de l'intensité de 50 % de 23 heures à 6 heures
- Dans les hameaux : baisse de l'intensité de 80 % de 23 heures à 6 heures

5. OPERATION CENTRE BOURG : AVANT -PROJET (AVP)

Le maître d'œuvre a présenté l'avant – projet lors de la réunion le 21 avril dernier avec les membres de la commission centre bourg.

Une réunion avec l'AMO (Aide à la Maîtrise d'Ouvrage) M. MOISAN, a été fixée au 19 mai afin de faire le point et regrouper les remarques des membres du conseil municipal en vue de l'approbation de l'avant - projet lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Il est demandé si après les travaux le passage par les hameaux pour éviter le centre bourg sera plus fréquent. Quel sera l'impact sur les autres axes secondaires ? Cela ne peut pas être quantifié. Une étude de la modification des signalisations des hameaux pourrait être mise en place.

Un contrôle de la fréquence de passage des poids lourds sera également à envisager, cela permettra d'adapter le type de revêtement de la chaussée en fonction des besoins réels.

6. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMITES CONSULTATIFS.

***Commission Voirie du 02 avril 2026**

Monsieur Christian AUDRAS, vice-président de la commission en présente le compte rendu.

Il est demandé de faire remonter les informations dès qu'un problème est repéré sur la voirie ou les fossés en transmettant un mail au secrétariat.

Les différents travaux envisagés avec le budget 2026 de la CCSB sont la réfection de voirie route des vignes et route des mouilles. Dans le contexte international actuel, les devis reçus en début d'année seront révisés à la hausse.

Dans le cadre de l'opération centre bourg des séparateurs de voie pourront être prêtés par la société Eiffage pour réaliser de tests de circulation entre le cellier et la boulangerie.

Après avoir ajouté les signalétiques des nouveaux vigneron, il convient de procéder à la dépose des plaques des vigneron qui ne sont plus en activité. Ces plaques leur appartenant, il leur sera proposé de les récupérer.

Il sera envoyé un courrier aux propriétaires de haies ou d'arbres qui ne sont pas entretenus et qui empiètent sur le domaine public.

Il est signalé que des panneaux ont été endommagés par une entreprise forestière sur les parcours de sentiers pédestres.

Lors de l'élagage par le sous-traitant d'Enedis sur les réseaux électriques, des branchages ont été laissés sur place parfois entravant des chemins ou des rivières, il conviendrait de demander à Enedis de récupérer ces branchages ou dans l'urgence de retirer ceux les plus dangereux.

Il est envisagé de réaliser un passage en gravier entre le lotissement de la Prat et celui du Jardin des Poupets. Cela représente environ une surface de 250 m².

Il est signalé qu'un branchement d'eaux usées et eaux pluviales sortant d'une propriété privée est à réaliser sur la voirie relevant de la commune. Cela pourra être réalisé lors des travaux du centre bourg.

Il en est de même pour la plaque dangereuse face à la boulangerie. Une plaque de fer et une protection empêchant le stationnement ont été installées pour procéder à la sécurisation de la zone en attendant les travaux du centre bourg.

*Commission Personnel Communal du 03 avril 2026

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la commission.

Il a été présenté les différents postes existants au sein de la commune ainsi que les différentes prestations mises en place pour le personnel communal (Protection Sociale Complémentaire Santé et prévoyance ; Comité National d'Action Sociale ; les titres restaurant ; le régime indemnitaire ; etc.).

Un moment d'échanges réunissant l'ancienne et la nouvelle équipe municipale ainsi les agents de la commune et les enseignants aura lieu le vendredi 22 mai 2026 à partir de 19 heures à la maison Véron.

*Commissions Urbanisme des 03 et 23 avril 2026

Madame Claire VUILLAUME vice-présidente de la commission présente les dossiers d'urbanisme qui ont été étudiés lors de ces réunions par les membres de la commission (PC, DP, DIA et déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)).

Demandes d'urbanisme

Comme pour la voirie, il est demandé de signaler les problèmes rencontrés.

De plus, il est rappelé l'importance de déposer une demande d'urbanisme pour tous travaux envisagés. Cela est dans l'intérêt du pétitionnaire, afin d'éviter les problèmes de recours des tiers ainsi que les entraves en cas de vente d'un bien notamment si les DAACT n'ont pas été déposées.

Il est également rappelé que doivent être recouverts d'un enduit, tous les matériaux qui, par leur nature ne doivent pas rester apparents (ex. : parpaings, béton grossier, ...) En ce sens, il est rappelé qu'une fois l'autorisation d'urbanisme obtenue, le pétitionnaire dispose d'un délai de 3 ans pour réaliser ses travaux faute de quoi l'autorisation sera périmée. Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à un an. Aussi, il est demandé à chacun des administrés concernés de les réaliser dès que possible.

PLUi-H

Par délibération du 17 février 2026, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) a arrêté son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) et tiré son bilan de la concertation.

Il s'agit de la fin de la phase d'études.

Cette étape est le début d'une nouvelle phase administrative, durant laquelle le dossier compilant l'ensemble des études du PLUi-H sera transmis aux Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, chambres consulaires, Autorité Environnementale, architectes des bâtiments de France...). Les communes membres de la CCSB, via leurs conseils municipaux respectifs sont, elles aussi, invitées à rédiger un avis officiel.

La compilation des avis des communes membres et des Personnes Publiques Associées, sera versée au dossier de PLUi-H pour la consultation de la population, c'est-à-dire à l'enquête publique, programmée en septembre / octobre 2026.

Il est proposé aux membres de la commission urbanisme de se réunir prochainement afin de travailler ensemble sur le PLUi-H notamment le zonage et les prescriptions du règlement et établir l'avis de la commune.

L'entrée en vigueur du futur PLUi-H est prévue pour le printemps 2027 cela entrainera d'important changements dans les règles d'urbanisme.

**Commission Cultures et communications du 08 avril 2026*

Madame Marilie MENAGER vice-présidente de la commission en présente le compte rendu.

Communication,

Une petite équipe s'est retrouvée pour commencer la mise à jour du site Internet. L'urgence était d'intégrer la nouvelle équipe municipale et de se familiariser avec cet outil nouveau pour certains.

Une procédure d'accueil des nouveaux habitants est en préparation.

Il est prévu de revoir les différentes options possibles de panneau Pocket pour en ajouter de nouvelles.

La création d'une newsletter est en réflexion.

Bibliothèque

Mme Sylvie ROUSSOT continue sa mission de responsable de la bibliothèque.

La question de faire livrer le courrier de la bibliothèque à la maison Véron a été soulevée mais ne sera pas appliquée. La réception du courrier au secrétariat est plus simple pour tous.

Chemins de Randonnée/ Environnement

- Prévoir une ou deux journées pour contrôle des circuits de randonnée (poteaux, signalétique).

Conseil Communal des Jeunes (CCJ)

- Le projet est en phase d'analyse. Une rencontre est à prévoir avec la responsable du CCJ de La Chapelle de Guinchay qui s'occupe d'un CCJ depuis très longtemps.

Tour de France Femmes le 5 août 2026.

-Le Tour va passer au centre de Juliéna en venant de Saint Amour, puis passe devant le Cellier, tourne devant le garage jusqu'au Fief et remonte direction Fleurie. La terrasse du Sarment, sera démontée pour l'occasion.

Comme pour le Tour hommes il sera possible de prévoir des animations avec les associations et le groupe décoration.

Fleurissement / Décoration

- Une réunion a été organisée pour dynamiser le fleurissement et prévoir la commande de plantes pour le printemps. Les bénévoles repartent motivés et de nouvelles personnes ont rejoint l'équipe actuelle.

Il est envisagé l'acquisition de nouveaux pots. Les entreprises communales ont été sollicitées pour savoir si elles accepteraient de participer au fleurissement à hauteur de 50 € par entreprise ce qui permettrait de financer ces achats.

Lien avec le monde Viticole

-l'assemblée générale du Cru Juliéna a eu lieu le 30 avril. Le bureau est constitué d'une équipe efficace et dynamique. Ils souhaiteraient rencontrer la commune sur le problème des friches viticoles.

La nouvelle équipe municipale souhaiterait organiser une rencontre entre les vignerons et les habitants. Cela a déjà été réalisé il y a quelques années et pourrait être renouvelé.

Fête de la Musique

- Des échanges sont en cours entre Le Sarment, Le Chœur en fête, Jazz Coop, les Lézards Bleus, etc. Des animations auront lieu sur deux jours, le samedi et le dimanche.

Liens Juliénatons/municipalité

- la nouvelle équipe municipale souhaite que chaque conseiller soit un « relais-contact » dans son quartier pour faire remonter à la Mairie les questions, souhaits, doléances des habitants.

Divers

Une rencontre a eu lieu avec madame Verpoix de l'association Idéal Cinéma. Une nouvelle programmation de film aura lieu le 24 octobre à 19h30 à la salle Paul AUDRAS.

Les membres de la commission Cultures et communication souhaitent rencontrer les associations de la commune afin d'échanger sur les projets et les temps forts à venir.

Cette rencontre sera l'occasion d'aborder plusieurs sujets, notamment l'organisation du Forum des associations, le Festival « Beaujolez-vous » ainsi que les initiatives culturelles portées par les associations. L'objectif est de renforcer la collaboration entre la municipalité et le tissu associatif.

Cette réunion se tiendra le mardi 16 juin 2026 à 18 heures à la Maison Véron.

- La prochaine réunion de la commission cultures et communication aura lieu le jeudi 21 mai 2026 à 20 heures.

*Commission Bâtiments du 14 avril 2026

Monsieur Eric JORCIN vice-président de la commission présente le compte rendu. En préalable il a été lister l'ensemble des bâtiments communaux :

Les travaux des toilettes publiques du city stade et du cellier sont terminés.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Réfection de l'étanchéité de la salle Paul AUDRAS.
- Travaux d'aménagement de l'ancien local bancaire en vue de le louer.
- La réparation de trois vitraux de l'église.

Une visite des bâtiments pour l'ensemble des membres du conseil municipal aura lieu le samedi 13 juin à partir de 9 heures.

*Commission Affaires économiques du 20 avril 2026

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Philippe MARTIN pour la présentation du compte rendu.

Local de l'ancienne agence bancaire

Un projet d'épicerie est envisagé dans ce local. Plusieurs formules sont possibles :

- Abonnement et commande de paniers à récupérer
 - Distributeur automatique (peut entraîner des pertes si les denrées ne sont pas achetées)
 - Epicerie participative avec des produits de producteurs locaux qui gèrent directement leurs commandes.
- Ce projet pourrait être accompagné par l'association Bouge ton Coq

<https://bougetoncoq.fr/fonctionnement/>

Marché hebdomadaire

Autre projet abordé, le changement de jour pour le marché du lundi. Le vendredi soir par exemple de 16h30 à 19h30, ou le samedi matin (créneau qui est déjà largement pris un peu partout, ce qui rend plus difficile de trouver des commerçants susceptibles de venir à Juliénas). Le marchand de légumes du lundi est prêt à

changer, contact pris avec une marchande d'œufs de Corcelles qui serait susceptible de venir le vendredi. Il faudrait trouver un marchand de fromages, un boucher (celui du lundi pas encore contacté). Piste pour un poissonnier.

Pour mieux connaître le besoin des Juliénatons et développer ces projets d'épicerie et de marché, une enquête sous forme de questionnaire va être réalisée auprès des habitants.

Commerces

Le restaurant La Rose est fermé, mais a tous les atouts pour trouver un repreneur même si c'est difficile cette année. Le restaurant Del Vigneto est fermé également. Toutefois, le propriétaire des lieux est en attente d'une reprise fin 2026.

Des questions ont été posées sur les jours de fermeture du bureau de tabac à la suite du départ en retraite de Laurence Baudry.

Beaujolez-vous

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Fabien BARRAUD pour la présentation de ce projet.

Ce festival estival est proposé par Beaujolais Tourisme tous les jours de juillet et août. Il reste le lundi à couvrir. Que pourrait-on proposer pour développer l'attrait du Beaujolais Nord ?

Il serait possible de l'installer à la Cave coopérative.

Il faut prévoir nourriture, boisson (essentiellement du vin), musique. Cela englobe au total 8 lundis sur la période estivale.

La réunion du 16 juin avec les associations sera l'occasion d'entamer une réflexion pour la mise en place de ce projet à compter de 2027. Les associations pourraient assurer à tour de rôle un lundi : Exemple de Fleurie dont le marché nocturne est maintenant totalement pris en charge par les conscrits.

- La prochaine réunion de la commission affaires économiques aura lieu le mercredi 20 mai 2026 à 20 heures

*Commission CCAS du 20 avril 2026

Monsieur le Maire donne la parole à madame Laëtitia AUFRAND pour la présentation du compte rendu.

- Le CCAS organise le repas des anciens chaque année et a un budget de 500 € pour subvenir aux demandes particulières relevant de l'action sociale.

- La date du repas est fixée au samedi 12 décembre 2026. Il a été choisi la même animatrice qu'en 2025.

Comme chaque année, il sera consulté plusieurs traiteurs. Il est souligné que la prestation du traiteur de 2025 n'avait pas apporté entière satisfaction.

- Il est proposé de prévoir des cadeaux à remettre aux doyens présents au repas le 12 décembre (type bouquet de fleurs ou bouteilles de vin) ainsi qu'un cadeau à remettre au doyen et à la doyenne de la commune qui n'ont pas la capacité de se rendre au banquet.

- Des colis pourraient également être portés aux personnes en EHPAD ou aux personnes en incapacité physique de venir au repas.

- Il est également proposé de lister les dates anniversaires des anciens en EHPAD afin d'organiser un passage à cette occasion : pourquoi pas un passage par mois pour les anniversaires du mois en cours à se répartir entre les membres du comité.

*Commission Restaurant scolaire du 21 avril 2026

Il est présenté l'organisation du restaurant scolaire ainsi que l'organisation de la personne responsable de la préparation des repas.

La commune bénéficie déjà de tarifs préférentiels auprès des fournisseurs, des économies seront donc difficiles à réaliser.

Ce qui pourrait être étudié ce sont des économies financières en modifiant les types de plats proposés aux enfants.

Il est souligné qu'un prix des repas faible est important mais il ne doit pas se faire au détriment de la qualité des produits.

Monsieur le Maire présente les tarifs appliqués depuis septembre 2025 ainsi que le pourcentage de repas auquel cela correspond sur la période de septembre à décembre 2025

Tranche	Quotient en euros	Prix du repas 2025/2026	%tage de repas de septembre à décembre 2025
N° 1	Inférieur ou égal à 1000	1,00 €	25%
N° 2	Compris entre 1001 et 1400	4,80 €	13%
N° 3	Compris entre 1401 et 1800	5,60 €	26%
N° 4	Supérieur à 1800	6,40 €	36%

Stéphanie JOUAN a passé une matinée avec l'agent en charge des repas pour comprendre le fonctionnement et l'organisation du restaurant scolaire. Une deuxième demi-journée est envisagée.

- La prochaine réunion de la commission restaurant scolaire aura lieu le lundi 1^{er} juin 2026 à 20 heures.

7. QUESTIONS COMPTE RENDU DES REUNIONS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET COMMUNAUTE DE COMMUNES.

***SIEHB (Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais)**

- Une première réunion a permis l'élection du Président M. MIGUET et du vice-président M. MENICHON ainsi que l'intégration au SIEHB des trois nouvelles communes de Cenves, Juliéas et Lancié.

- Lors d'une deuxième réunion a été abordé les budget 2026

- Il n'y a pas de travaux prévus sur Juliéas pour cette année. La mise en place de la télérelève a été réalisée en 2025 pour Juliéas. Cela sera installé en 2026 pour les autres communes du SIEHB.

- Les tarifs d'eau de Juliéas étant plus bas que dans les autres communes une augmentation régulière et progressive sera mise en place.

La société SUEZ est gestionnaire des réseaux d'eau. Il faudra prendre contact avec eux lors des travaux de requalification de centre-bourg pour que soient réalisés les éventuels travaux sur les réseaux d'eau avant ou en même temps que ceux du centre bourg.

*** SYDER réunion du 21 avril.**

Il a été procédé à l'élection du nouveau bureau du SYDER. Toutefois, des modifications dans la répartition des vice-présidentes obligent à procéder à une nouvelle élection lors de la prochaine réunion.

***CCSB (Communauté de Communes Saône Beaujolais) : conseil communautaire**

Les membres du conseil communautaire ont été installés lors de la première réunion.

- *Assainissement collectif :*

Après la prise de compétence du service assainissement collectif par la CCSB depuis le 1^{er} janvier 2026, il a été annoncé que des travaux d'un montant de 3 millions d'euros sont prévus en 2026 sur plusieurs communes.

- *Frelon asiatique :*

La destruction des nids de frelons asiatique était prise en charge en totalité par la CCSB en 2025 pour un coût total de 85 000 €. En 2026 il est donc décidé que soit pris en charge à 50 % par le CCSB et 50% par les communes ou leurs habitants. En 2027 il n'y aura plus de prise en charge.

Il est indiqué que des pièges peuvent être achetés par les habitants pour éviter les invasions.

Désignation des représentants du conseil municipal aux commissions communautaires

En vertu de la délibération de la CCSB concernant la création des commissions intercommunales, chaque commune peut désigner jusqu'à 4 membres de son conseil municipal par commission. Il est rappelé que ce nombre est un nombre maximal.

Ces membres seront ajoutés, en tant qu'invités, aux membres du conseil communautaire désignés lors de la réunion du 16 avril dernier.

La liste des représentants du conseil municipal aux commissions communautaires de la CCSB est la suivante :

- *Sports/piscine* :

M. Philippe MARTIN et Mme Pauline PERRACHON.

- *Développement économique / tourisme* :

M. Christian AUDRAS, M. Pascal Emmanuel ROUCHES et M. Fabien BARRAUD.

- *Urbanisme / habitat / mobilités* :

Mme Claire VUILLAUME et Mme Marilie MENAGER.

- *Culture / patrimoine* :

Mme Marilie MENAGER M. Eric JORCIN et Mme Sylvie ROUSSOT.

- *Environnement / gestion des déchets / développement durable* :

M. Thierry HEMET, Mme Claire VUILLAUME M. Pascal Emmanuel ROUCHES et Mme Sandrine MIDEY.

- *Social / santé / petite enfance / personnes âgées* :

Mme Stéphanie JOUAN VAURY et Laëtitia AUFRAND

- *Voirie / hydraulique / érosion / assainissement* :

M. Christian AUDRAS et M. Didier ROUSSOT.

- *Agriculture / viticulture / sylviculture* :

M. Eric JORCIN et M. Bruno LIORET.

8. QUESTIONS ET CORRESPONDANCES DIVERSES.

- Le lancement officiel de la Fête du Tour 2026 aura lieu le samedi 30 mai 2026 à partir de 11 heures, à l'Île aux Loisirs, Lieu-dit Le Moulin – Trades (Deux-Grosnes). De nombreuses animations gratuites seront proposées au public : activités autour du vélo, animations ludiques, stands thématiques, ainsi qu'un espace de restauration et de détente.

- Une rencontre a eu lieu entre le maire et la gendarmerie de Beaujeu afin de faire le point sur les éventuels problèmes rencontrés sur la commune.

Il a été indiqué la vitesse excessive dans plusieurs zones ainsi que les stationnements gênants. Un dispositif de contrôle de la vitesse sera mis en place à Vaux.

Il est demandé à chacun de faire preuve de civisme pour le bien vivre ensemble.

La gendarmerie a rappelé qu'ils se tiennent disponibles auprès de tous les membres du conseil municipal en cas d'agression des élus.

- Il est signalé un camion dépanneuse souvent garé le long de la salle Paul AUDRAS ce qui rend dangereux la circulation autour.

- Une branche d'arbre dépasse sur la voie publique le long de la route du père Toine. Il appartient aux propriétaires de l'élaguer.

- Monsieur Bruno LIORET accepte d'être le correspondant incendie secours de la commune. Un arrêté sera pris en ce sens par monsieur le Maire.

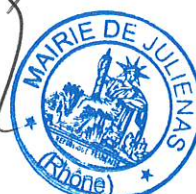
- l'assemblée générale de l'association Bambin'ou a eu lieu le 2 avril. Mme Sylvie ROUSSOT en présente le compte rendu.
- la commémoration du 8 mai 1945 aura lieu à 11H45, le vin d'honneur est offert par le comité des fêtes.
- le 6 juin aura lieu l'inauguration de la fresque du collège de Villié morgon
- le 6 juin aura lieu l'inauguration de la fresque de l'école George SAND de Juliéнас à partir de 11 heures.
- il est indiqué que l'effectif de l'école de 2026 est de 95 enfants. L'espace pour la garderie est trop petit. Un rendez-vous avec la PMI aura lieu le 3 juin à 14h30 pour étudier les possibilités d'installation dans un logement actuellement en vente. Leur avis est important avant de positionner sur une éventuelle acquisition de ce bâtiment.
- Un conseil municipal exceptionnel pour les élections sénatoriales est fixé le vendredi 5 juin à 16h30.
- Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 15 juin 2026 à 20 heures.
- Plus rien n'étant à délibérer et, après un tour de table, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

La secrétaire de Séance
Marilie MENAGER

Le Maire
Thierry HEMET



Marilie Menager



Thierry Hemet

ANNEXE 1

Remarques et observations faites lors de la séance d'approbation du procès-verbal :

Dans le compte rendu de la commission Affaires économiques du 20 avril 2026 au point relatif aux commerces, il convient de lire Odile BAUDRY au lieu de Laurence BAUDRY

